



SIVOM ENFANCE JEUNESSE
du Canton de Cozes

PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 21 OCTOBRE 2021

Nombre de Membres : 13
En exercice : 13
Présents : 8 puis 9
Pouvoirs : 3 puis 2
Votants : 9
Retard de Monsieur BOZIER
V annoncé et anticipé

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un octobre à 18h15, le Comité Syndical du SIVOM, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos par mesure de sécurité liée à la crise sanitaire, salle du conseil municipal d'Epargnes, sous la Présidence de Madame Chantal ROUIL.

PRÉSENTS :

NOM	Prénom	FONCTION	COMMUNE
ROUIL	Chantal	Présidente	ARCES
BOZIER	Vincent	Vice-Président 1	MESCHERS SUR GIRONDE
WEYER	Thierry	Vice-Président 2	EPARGNES
LAVEAUD	Donatien	Vice-Président 3	BARZAN
SEGUINEAUD	Béatrice	Conseillère syndicale titulaire	CHENAC
POURPOINT	Bernard	Conseiller syndical titulaire	GREZAC
EGRETEAU	Agnès	Conseillère syndicale titulaire	SEMUSSAC
PÉROCHAIN	Carole	Conseillère syndicale titulaire	COZES
WARNET	Maryline	Conseillère syndicale titulaire	BOUTENAC TOUVENT

ABSENTS EXCUSÉS :

NOM	Prénom	FONCTION	COMMUNE
CADE	Amélie	Conseiller syndical titulaire	BRIE SOUS MORTAGNE
FOUCHIER	Caroline	Conseiller syndical titulaire	FLOIRAC
Pouvoir à Chantal ROUIL			
COTIER	Stéphane	Conseiller syndical titulaire	MORTAGNE SUR GIRONDE

RETARD :

NOM	Prénom	FONCTION	COMMUNE
BOZIER	Vincent	Conseiller syndical titulaire	MESCHERS SUR GIRONDE

Monsieur BOZIER, durant son absence a donné son pouvoir à M. WEYER Thierry.

ABSENTS :

NOM	Prénom	FONCTION	COMMUNE
RIVIERE	Marc	Conseiller syndical titulaire	TALMONT SUR GIRONDE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

NOM	Prénom	FONCTION	COMMUNE
PÉROCHAIN	Carole	Secrétaire syndicale	COZES

Date de convocation :

14 OCTOBRE 2021

FONCTIONNAIRES PRÉSENTS :

Emilie SEGUIN, coordinatrice remplaçante
Emmanuelle HABRAN, coordinatrice remplaçante
Nathalie CASTINCAUD, Directrice Administrative et financière

Madame ROUIL Chantal, Présidente, procède à l'approbation du procès-verbal du conseil syndical du 16 septembre 2021, par les membres présents, qui l'ont reçu par mail, et désigne le secrétaire de séance pour ce jour, Carole PÉROCHAIN.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1- ADHESION AU SERVICE CHÔMAGE DU CENTRE DE GESTION DE LA CHARENTE-MARITIME, CDG 17

Madame Rouil, accompagnée de Madame PÉROCHAIN expose que cette adhésion est nécessaire même si la collectivité ne l'utilise pas dans l'immédiat. L'adhésion étant gratuite, cela permettra au SIVOM, en cas de besoin, de faire appel au service rapidement, et notamment pour le calcul des droits à l'allocation de retour à l'emploi des agents concernés. La rupture conventionnelle des agents de la fonction publique étant possible depuis le 1^{er} janvier 2021 par décret d'application n° 2019-1593 du 31/12/2019.

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion au service chômage du CDG17,

AUTORISE la présidente à signer la convention d'adhésion.

2-ADHESION AU SERVICE RETRAITE DU CENTRE DE GESTION DE LA CHARENTE-MARITIME, CDG 17

Madame Rouil, accompagnée de Madame PÉROCHAIN expose que cette adhésion est nécessaire même si la collectivité ne l'utilise pas dans l'immédiat. L'adhésion étant gratuite, cela permettra au SIVOM, en cas de besoin de faire appel au service rapidement et notamment pour le calcul des droits à la retraite, des pensions de réversion etc...

Les calculs étant complexes et fastidieux cela permettra au service administratif de répondre dans les meilleures conditions aux besoins des agents du SIVOM.

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion au service retraite du CDG17,

AUTORISE la présidente à signer la convention d'adhésion.

3- MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Au vu de l'instauration des contrats à durée déterminée permettant de créer des emplois permanents au 1^{er} septembre 2021 et du mouvement

récurrent des agents (Arrêts maladies, demande de disponibilité, réintégration suite à disponibilité, Temps partiel de droit...), il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs.

Il sera revu régulièrement en ce sens. (Cf PJ)

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

APPROUVE le tableau tel que présenté en PJ,

4- QUESTIONS DIVERSES

Demande de rupture conventionnelle d'un agent titulaire à mi-temps.

Madame la présidente, dans un souci de transparence, expose la demande de rupture conventionnelle d'un agent, sa situation statutaire et son passé dans la collectivité afin que la décision soit prise en toute connaissance de cause et avec l'ensemble des élus du SIVOM EJCC présents.

Au vu de l'exposé, l'assemblée a décidé à l'unanimité de ne pas accepter cette demande.

Un courrier de réponse lui sera transmis en recommandé avec accusé de réception par le service administratif en ce sens.

Projet de délibération concernant l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires et heures complémentaires pour avis au comité technique départemental du Centre de Gestion de la Charente-Maritime.

Madame ROUIL, accompagnée de Madame PÉROCHAIN, expose le fait que nombreux sont les arrêts maladies et qu'il est nécessaire de remplacer les agents absents afin de respecter les besoins du service (notamment dans l'animation et l'entretien).

Les agents sont annualisés et certains sur un temps non complet. Afin d'éviter les recrutements contractuels (qui engendrent systématiquement à la fin du contrat une indemnité de 10% de fin de CDD et une indemnité de 10% de congés payés donc une augmentation importante de la masse salariale), la solution la moins onéreuse et la plus pratique est de proposer aux agents en poste qui le peuvent des heures complémentaires et/ou supplémentaires.

En cas de dépassement des heures prévues au contrat initial, le SIVOM règlera des heures complémentaires voire supplémentaires en fin d'année ou début d'année N+1.

Il est nécessaire de délibérer en ce sens et de cadrer cela pour être en règle avec la législation actuellement en vigueur et exigée par le Service comptable de Gestion de Royan.

Un projet de délibération, en ce sens, est donc soumis au comité technique départemental du Centre de Gestion de la Charente-Maritime par saisine pour avis.

Il est bien précisé que le choix entre un repos compensateur ou l'indemnisation est laissé à la libre appréciation de l'autorité territoriale, la récupération sera priorisée.

INFOCOM

Le minibus du SIVOM est entièrement financé par des entreprises du territoire qui ont accepté de prendre un encart publicitaire.

Les nouveaux encarts publicitaires ont été apposés début septembre.

Nous nous devons par convention d'organiser une réception pour remercier les annonceurs.

Les élus du bureau s'en occupe afin de trouver un lieu et une date sachant que nous devrions l'avoir fait dans les quinze jours après la réception du minibus habillé de ses nouveaux annonceurs. Les mesures sanitaires nous ont contraint de reporter ce moment convivial.

SITUATION FINANCIERE

Monsieur WEYER, vice-président délégué fait un point sur les finances en expliquant que le budget est maîtrisé mais que la trésorerie reste en défaut du fait que certaines subventions ne sont versées qu'en N+1 pour l'année N.

Point sur l'avancée du groupe de travail RIFSEEP

Le travail a regroupé les idées de chacun et il a été cadré par les textes législatifs. Le projet de délibération est en cours de rédaction pour transmission au comité technique départemental de la Charente - Maritime pour avis et application au 1^{er} janvier 2022.

Bâtiment de Semussac, avenant au plan mercredi

Madame EGRETEAU, adjointe au Maire de Semussac et délégué titulaire du SIVOM, prend la parole.

Elle explique que la mairie de Semussac a interrompu son projet de construction de bâtiment et qu'elle ne souhaite plus, l'ouverture d'un accueil de loisirs les mercredis et les vacances.

Dans la mesure où cela contrevient à la délibération n°D2021_08_01, madame le Maire de Semussac devra formaliser cette demande par courrier. Les procédures pourront ainsi être effectuées en bonne et due forme.

TABLEAU DES DELIBERATIONS

DELIBERATIONS	OBJET
D2021_10_01	ADHESION AU SERVICE CHOMAGE DU CDG17
D2021_10_02	ADHESION AU SERVICE RETRAITE DU CDG17
D2021_10_03	MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Fait le 25/10/2021 à Cozes

Signature de la secrétaire :



Signature de la présidente :

